

## Règlement de jeu

<https://www.citadium.com/fr/fr>

### Article 1 – Organisation du jeu

La société Citadium - Place des Tendances, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 424 600€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris B sous le numéro 493264 527 dont le siège social est 102, rue de Provence 75009 PARIS, organise un jeu intitulé « La Chasse aux Cintres d'Or » le mercredi 27 septembre de 16h à 23h59.

### Article 2 : Participation

#### 2.1 Conditions de Participation

La participation au jeu est ouverte :

- à toute personne physique, majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise)

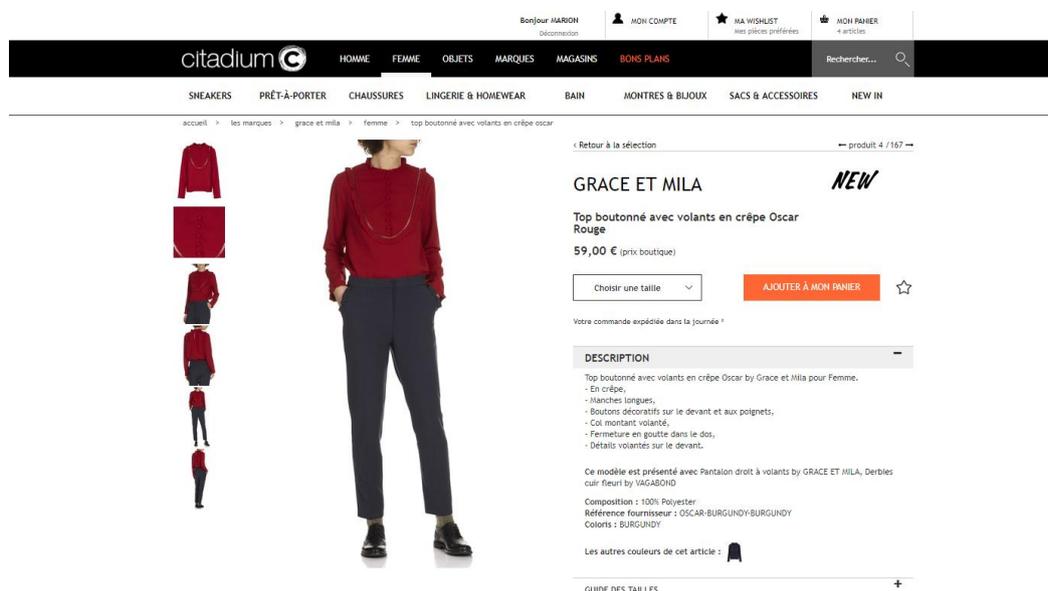
Pour participer au Jeu, le participant doit :

1- Se connecter à son compte ou dans le cas échéant créer son compte sur [www.citadium.com](http://www.citadium.com). En effet, La Chasse aux Cintres d'Or sera uniquement visible pour les personnes connectées à leur compte personnel.

2- Trouver et cliquer sur l'un des 27 cintres cachés dans les fiches produits sur le site Internet [www.citadium.com](http://www.citadium.com) sur la période du mercredi 27 septembre de 16h00 à 23h59.

Un cintre est gagné uniquement si au clic sur le cintre, la pop'in « Bravo ! C'est gagné ! Votre bon d'achat vous a été envoyé sur votre adresse mail » s'affiche. Si vous arrivez trop tard, la pop'in « dommage, le cintre a déjà été trouvé » s'affichera.

Ci-dessous une fiche produit Citadium.



Bonjour MARION MON COMPTE MA WISHLIST MON PANIER

citadium HOMME FEMME OBJETS MARIQUES MAGASINS BONS PLANS Rechercher...

SNEAKERS PRÊT-À-PORTER CHAUSSURES LINGERIE & HOMEWEAR BAIN MONTRES & BIJOUX SACS & ACCESSOIRES NEW IN

accueil > les marques > grace et mila > femme > top boutonné avec volants en crêpe oscar

Retour à la sélection produit 4 / 167

**GRACE ET MILA** **NEW**

Top boutonné avec volants en crêpe Oscar  
Rouge

59,00 € (prix boutique)

Choisir une taille AJOUTER À MON PANIER ☆

Votre commande expédiée dans la journée \*

**DESCRIPTION**

Top boutonné avec volants en crêpe Oscar by Grace et Mila pour Femme.

- En crêpe,
- Manches longues,
- Boutons décoratifs sur le devant et aux poignets,
- Col montant volanté,
- Fermeture en goutte dans le dos,
- Détails volants sur le devant.

Ce modèle est présenté avec Pantalon droit à volants by GRACE ET MILA, Derbies cuir fleur by VAGABOND

Composition : 100% Polyester  
Référence fournisseur : OSCAR-BURGUNDY-BURGUNDY  
Couleurs : BURGUNDY

Les autres couleurs de cet article : 🔔

GUIDE DES TAILLES +

**Chaque participant ne pourra trouver qu'un seul et unique cintre et par conséquent recevoir qu'un seul et unique bon d'achat pour le jeu « La chasse aux cintres d'or ». Si le participant a déjà gagné un premier cintre alors la pop in « Vous avez déjà trouvé un cintre ! Une seule participation au jeu est possible. Voir règlement. » s'affichera.**

Ne peuvent participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elles contrôlent, qui la

contrôle et, de manière générale, toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu. Sont également exclus de toute participation les membres des familles (conjoint, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

## 2.2 Modalités de participation

Pour participer, il suffit :

1. De se connecter à son compte ou dans le cas échéant de créer son compte sur [www.citadium.com](http://www.citadium.com),
2. Trouver et cliquer sur l'un des 27 cintres cachés dans une des fiches produits du site de [www.citadium.com](http://www.citadium.com) dans les conditions définies ci-avant.

**Chaque participant ne pourra trouver qu'un seul et unique cintre et par conséquent recevoir qu'un seul et unique bon d'achat.**

La participation au jeu nécessite que le participant dispose d'une adresse électronique valide communiquée lors de la création de son compte.

Le jeu s'arrêtera au terme de la période du jeu définie à l'article 1.

Toutefois, la Société organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter ou de prolonger le jeu en cas de force majeure. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Société organisatrice se réserve également le droit de renouveler ce jeu à une date ultérieure.

### Article 3 : Principe du jeu

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

Une fois un des 27 cintres identifiés, le participant clique sur l'icône du cintre afin de recevoir par son bon d'achat correspondant à la catégorie de son cintre.

### Article 4 : Dotations

27 (vingt-sept) cintres seront cachés 27 fiches produits différentes du site [www.citadium.com](http://www.citadium.com)

dont 3 (trois) cintres de couleur or  dont la valeur unitaire est de 200€

et 24 (vingt-quatre) cintres de couleur argent  dont la valeur unitaire est de 100€.

Chaque bon d'achat est valable jusqu'au 27 mars 2018 sur le site Internet de [www.citadium.com](http://www.citadium.com).

Le bon d'achat n'est ni échangeable, ni cessible, ni remboursable en totalité ou en partie contre une valeur monétaire.

En cas de force majeure ou d'événement particulier, la Société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation par un lot de nature et de valeur équivalente sans engager sa responsabilité de ce fait.

### Article 5 : Information des gagnants

Chaque gagnant ayant trouvé l'un des 27 cintres en premier recevra leur bon d'achat directement sur leur adresse mail correspondant à leur compte Citadium.

Les gagnants seront personnellement informés par la Société organisatrice par email.

Dans l'hypothèse où l'un des gagnants ne respecterait pas les conditions du présent règlement, le gain ne pourra lui être attribué.

La Société organisatrice effectuera un nouveau tirage au sort afin d'attribuer le gain à un autre participant, sous réserve du respect des conditions du présent règlement.

Le lot ne pourra donc en aucun cas être réclamé ultérieurement par les gagnants initiaux ayant fournis des coordonnées erronées pour la remise de leur lot.

#### **Article 6 : Limite de responsabilité**

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Notamment, la Société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des internautes participant au jeu venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site de la société organisatrice.

La Société organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout internaute de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée.

Tout internaute qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet qui empêcheraient le bon déroulement du jeu empêchant un ou plusieurs internautes à se connecter sur le site [Placedestendances.com](http://Placedestendances.com) ou à y passer commande.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

La Société organisatrice ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des internautes inscrits au jeu du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

#### **Article 7 : Dépôt et acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le règlement est consultable dans la rubrique « conditions de l'offre » sur le site

[www.placedestendances.com](http://www.placedestendances.com) pendant toute la durée du jeu. Le règlement est consultable sur [Placedestendances.com](http://Placedestendances.com) et peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société organisatrice. Le timbre sera remboursé sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement, dans la limite d'une demande par participant (même nom, même adresse) et d'un timbre par enveloppe pour toute la durée du jeu.

#### **Article 8 : Modification du règlement**

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement est consultable dans la rubrique « conditions de l'offre » sur le site [www.placedestendances.com](http://www.placedestendances.com) pendant toute la durée du jeu.

#### **Article 9 : Exclusion**

La Société organisatrice annulera, à tout moment et sans préavis, la ou les participations de tout internaute n'ayant pas respecté le présent règlement (notamment en cas de fraude ou tricherie, de tentative de fraude de tricherie...) et se réserve le droit de poursuivre en justice.

Si la cause d'exclusion est décelée après le tirage au sort et affecte l'un des gagnants du jeu, la Société organisatrice ne lui remettra pas le lot et remettra sa contrevaletur à une association caritative de son choix.

#### **Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

#### **Articles 11 : Protection des données à caractère personnel**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne participant au jeu bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse :

**Citadium - Place des Tendances**

**110 bis, avenue du Général Leclerc**

**93 500 Pantin**

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Il n'y aura pas de traitement nominatif des données, sauf pour les besoins et la durée du jeu.

#### **Article 12 : Litiges**

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux juridictions françaises compétentes.